

POLITIQUE LINGUISTIQUE POUR L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN SASKATCHEWAN

Novembre 2019

1. Fondement

1. (1.1) À l'arrivée au Canada en 1608 les pionniers francophones ont apporté avec eux leur langue, leur culture et leur foi, faisant ainsi que l'Église catholique soit la première Église fondée dans un pays où un nombre grandissant de colons anglais et européens amenaient avec eux de nombreuses autres dénominations. Depuis lors, l'Église a reconnu les contributions significatives des catholiques francophones pour faire en sorte que la foi continue à prospérer dans un pays démocratique en pleine croissance. C'est grâce aux efforts stratégiques de l'Église catholique que des colons francophones du Québec ont été recrutés en Saskatchewan pour établir des communautés francophones où ils ont continué à pratiquer leur foi et leur langue. Les ordres religieux ont fondé des écoles de langue française, des hôpitaux, des couvents et des séminaires afin de soutenir l'Église et la foi des catholiques francophones qui se sont installés dans la province. Il en est ainsi que l'histoire et la structure administrative de l'Église catholique au Canada témoignent que cette même Église, consciente de ses responsabilités sociales et culturelles, a toujours reconnu aux fidèles de langue française des services correspondants à leur statut de peuple fondateur.

(1.2) L'Église catholique lors du concile Vatican II a reconnu qu'il était bien fondé de modifier ses usages afin de permettre des célébrations dans la langue du peuple. Ceci veut dire que l'Église reconnaît que les pratiques religieuses sont d'autant plus significatives qu'elles sont célébrées dans la langue d'appartenance de l'individu. En plus, le Pape Jean XXIII dans son encyclique *Pacem in terris* enjoint les pouvoirs publics de traiter favorablement les minorités en ces mots:

« Par contre, rien de plus conforme à la justice que l'action menée par les pouvoirs publics pour améliorer les conditions de vie des minorités ethniques, notamment en ce qui concerne leur langue, leur culture, leurs coutumes, leurs ressources et leurs entreprises économiques. »

Pape Jean XXIII (1963). *Pacem in terris*, (en ligne, numéro 96), Vatican.

http://w2.vatican.va/content/john-xxiii/fr/encyclicals/documents/hf_j-xxiii_enc_11041963_pacem.html

(1.3) À son tour, le Pape Jean Paul II, lors de son voyage au Canada, soulignait l'importance pour tous de se sentir responsables du bien commun de la société et de maintenir l'unité, une unité basée sur l'amour mutuel qu'il définit dans ces termes :

« L'amour mutuel signifie, dans sa dimension fondamentale, les rapports entre les êtres humains, bâtis sur le respect de la dignité individuelle de l'autre et sur le souci authentique de son véritable bien-être. » (*Paroles d'un pèlerin, Homélie Winnipeg/St-Boniface, le 16 septembre 1984, p. 227*)

(1.4) En faisant l'étude de l'application de cette politique aux communautés linguistiques du Canada, il est important de noter que l'Église au Canada a deux langues officielles, le français et l'anglais et qu'aucune limite géographique n'a jamais été imposée ou même

suggérée pour leur

utilisation. À titre d'exemple, l'utilisation du français dans les célébrations liturgiques ou dans la vie pastorale n'a jamais été limitée au Québec, à l'Acadie ou à l'Ontario français. Au contraire, la pratique générale de l'Église a été étudiée par rapport aux besoins des fidèles et l'Église a été encouragée de réagir de façon avisée et généreuse à leurs besoins linguistiques et culturels.

- (1.5) Le privilège et la possibilité de pratiquer sa religion en français dans le contexte de la culture française ont toujours fait partie des mœurs des francophones de la Saskatchewan. Effectivement, l'histoire de la province révèle que, depuis bien des générations, les canadiens français et les canadiennes françaises ont été des catholiques pratiquants. Lorsque les catholiques d'expression française se sont établis sur les terres de la Saskatchewan, ils voyaient l'Église, ses institutions et son personnel non seulement comme des instruments pour assurer leur foi mais aussi comme des éléments essentiels au développement et à la vitalité de la langue et de la culture de leurs communautés. En effet, jusqu'à tout récemment, plusieurs villages et municipalités étaient, à toutes fins utiles, francophones. L'église locale, la salle paroissiale et l'école catholique constituaient le cœur de la communauté. Il n'y a pas si longtemps, l'Église et la communauté francophone assumaient un lien étroit entre la langue et la foi, un lien bien reflété dans le dicton populaire à l'époque : « Qui perd sa langue perd sa foi ! » Depuis un certain temps les changements démographiques font en sorte que, dans plusieurs endroits, l'usage du français a été fort réduit ou même parfois éliminé. Malgré qu'elles soient moins nombreuses cependant, les communautés catholiques francophones d'aujourd'hui continuent de croire que l'accès aux services pastoraux et liturgiques respectueux de leur langue et de leur culture est vital à leur survie.
- (1.6) En créant le Conseil pastoral francophone interdiocésain (CPFIS), les évêques catholiques de la Saskatchewan reconnaissent l'importante contribution des canadiens français et canadiennes françaises au développement de l'Église au Canada (prêtres, religieux, religieuses, laïcs) et plus particulièrement l'apport des fransaskois et des fransaskoises au développement de l'Église catholique en Saskatchewan ; les évêques reconnaissent en outre l'importance de favoriser "le développement de la foi selon cette culture afin que notre Église de la Saskatchewan en soit enrichie." (*Lettre des évêques de la Saskatchewan aux paroisses francophones et bilingues, le 19 janvier, 1999*)
- (1.7) Le CPFIS a pour mandat de représenter les catholiques francophones de la province auprès des évêques catholiques de la Saskatchewan afin de faire valoir leurs besoins pastoraux et favoriser l'épanouissement des paroisses francophones et bilingues de la province. De plus, le CPFIS veille à renforcer les liens entre ces paroisses, à faciliter l'échange d'idées et de ressources à travers les trois diocèses et à favoriser le partage des efforts de pastorale à tous les niveaux. Ce faisant, il favorise le développement de la foi chez les fidèles de langue et de culture française.

2. But

- (2.1) La présente politique vise la mise en valeur et l'épanouissement des paroisses françaises et bilingues de la Saskatchewan, la mise sur pied de services en français offerts par l'Église, ses agences et son personnel.

3. Politique

- (3.1) En vertu de l'histoire de l'Église catholique au Canada, celle de la communauté francophone au sein de l'Église en Saskatchewan et de la dualité linguistique du Canada, les évêques de la Saskatchewan, soucieux des responsabilités qui leur incombent face au développement et à l'épanouissement des catholiques d'expression française de la province, s'engagent à :
- i) donner à la langue française sa place historique au sein de l'Église catholique en Saskatchewan ;
 - ii) promouvoir l'usage du français là où cet usage servira à l'épanouissement des paroisses françaises et bilingues ;
 - iii) reconnaître aux paroissiens et aux paroissiennes de langue française la légitimité et l'équité à une vie pastorale et liturgique en français ainsi qu'à des services en leur langue ;
 - iv) accroître sa propre capacité de communiquer en français et d'identifier des mesures favorables au développement et à l'épanouissement des paroisses francophones et bilingues ;
 - v) reconnaître l'importance pour les paroissiens et les paroissiennes d'expression française de participer pleinement à la vie paroissiale dans leur langue;
 - vi) confirmer que le niveau d'utilisation de la langue française n'est pas déterminé par un vote majoritaire/minoritaire dans un scénario de gagnant/perdant mais plutôt dans un atmosphère de respect mutuel, de compréhension à la promotion de l'identité linguistique et culturelle; et,
 - vii) reconnaître et apprécier le caractère unique des paroisses francophones et bilingues en tant que contribution et soutien à la nature dualiste et bilingue du Canada.
- (3.2) Consciente de ses responsabilités, la communauté des francophones catholiques s'engage à :
- i) entreprendre un dialogue régulier avec les évêques et à représenter ses besoins et ses désirs;
 - ii) chercher activement divers moyens pour répondre à ses besoins ;
 - iii) s'impliquer dans le développement de l'Église en Saskatchewan afin d'en arriver ensemble à une communauté chrétienne toujours plus vivante.

4. Objectifs

- (4.1) La présente politique a comme objectifs :

- i) la mise en œuvre et la promotion des services en langue française ;

- ii) la promotion d'une approche concertée entre les diocèses et les paroisses françaises et bilingues afin d'assurer une utilisation efficace des ressources bilingues disponibles et d'en exploiter le plein potentiel ;
- iii) la mise en œuvre et la promotion de mécanismes de collégialité entre les prêtres/responsables des paroisses françaises et bilingues ;

5. Mise en œuvre

- (5.1) Il incombe aux évêques, en collaboration avec le CPFIS, de voir à la mise en œuvre et à l'évaluation de la présente politique. Pour ce faire les Évêques, avec l'appui du CPFIS, verront à l'élaboration et à la coordination de lignes directrices nécessaires à l'application de la présente politique.
- (5.2) Tout prêtre, religieux, religieuse ou laïc assigné(e) à une paroisse française ou bilingue est responsable conjointement avec le leadership laïc et l'ensemble de la paroisse de mettre en œuvre la présente politique suivant les lignes directrices élaborées.
- (5.3) Un rapport annuel sera préparé par les membres du CPFIS décrivant la situation existante dans les paroisses françaises et bilingues, soulignant les progrès et les résultats des démarches entreprises et proposant des recommandations qui lui semblent appropriées.

6. Domaine d'application

- (6.1) La présente politique vise toutes les paroisses identifiées par le CPFIS comme étant des paroisses françaises ou bilingues et qui, après consultation, désirent recevoir des services en français.